

## LE MOT DU MAIRE

Chères Moseniennes, chers Moseniens,

Terminés les vacances, les temps du relâchement...place à la Rentrée.

**Sur le chemin de l'école...** les plus petits découvrent pour la première fois l'école, les plus grands changent de niveau de classe ou d'enseignant ., j'ai eu le plaisir d'accueillir Cyndi Quentin, nouvelle directrice. (voir page 2)

**Pour la vie associative,** le coup d'envoi a été donné par l'association UV77 avec le retour de la randonnée cyclo, qui fut un grand succès.

C'est avec la musique que le **programme culturel communal** a été lancé, avec l'Orchestre Symphonique En Résonance.

Sur le **plan social**, notre pouvoir d'achat est particulièrement malmené dans un **environnement économique très fluctuant**. Pour les collectivités s'ajoute l'augmentation du salaire des fonctionnaires de 3.5%.

C'est donc une fin d'année 2022 relativement tendue sur le plan financier que nous devons de gérer pour notre Commune afin d'**éviter toute hausse du taux des impôts** en 2023. Aussi, nous travaillons sur diverses **actions d'économie** : fonctionnement courant des services, période de chauffe des bâtiments, éclairage public à combiner avec la vidéoprotection, illuminations de fin d'année...

Enfin, je souhaite faire un point sur les dossiers qui nous mobiliseront plus particulièrement sur ce 4ème trimestre et remercie, à ce propos, le travail de l'équipe municipale au quotidien.

Dans le domaine du développement durable, une **expérimentation lancée sur notre commune en matière de déchets alimentaires débutera** dès octobre prochain (voir page 3).

**L'aménagement de la boulangerie/épicerie** Aux saveurs de Moisenay va franchir une nouvelle étape après celle du permis de construire dont les délais de recours sont arrivés à terme. Il s'agit du lancement de la **consultation des entreprises de travaux** dès les résultats obtenus des audits, études et diagnostics techniques en cours.

Courant de ce dernier trimestre, nous organiserons à votre intention, une **réunion et une exposition publiques sur le projet de Plan Local d'Urbanisme** avant de l'arrêter pour mise à l'enquête publique.

Par ailleurs, notre engagement quant à l'aménagement de la rue des Galernes est désormais réalisé ; je souhaite remercier les riverains pour leur patience et compréhension lors des travaux.

Belle rentrée à tous et à tous,  
*Geneviève*

Geneviève VAROQUI

## MICRO CRÈCHE



La micro-crèche privée "**Doudou & Tricot**", de 12 places, ouvrira ses portes sur la commune de Moisenay début 2023.

Aux côtés de professionnel(le)s diplômé(e)s, les enfants seront accueillis au sein d'une structure à taille humaine, dirigée par **Elodie Soyez**.

En reconversion professionnelle, elle est heureuse de réunir ses deux passions : le développement des enfants et des plus grands.

L'objectif est de permettre à tous les enfants de s'épanouir pleinement en respectant son rythme et en lui apportant la sécurité affective nécessaire à son développement et de favoriser leur éveil par le jeu et la motricité libre, grâce notamment à l'approche Pikler-Loczy.

La micro-crèche se veut également intergénérationnelle en tissant des liens entre les plus jeunes et les seniors dans le but partager des activités le temps de quelques heures avec des EHPAD ou des associations de retraités par exemple.

Pour les parents ou futurs parents, il reste quelques places disponibles.

Les familles Moseniennes seront prioritaires.

Pour tout contact ou demande de renseignement : [bonjour@zazouland.fr](mailto:bonjour@zazouland.fr)

# DU CÔTÉ DES ÉCOLES



## LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES & LES EFFECTIFS

École LHIORÉAU - Moisenay

Direction : Cindy QUENTIN

M  
A  
T  
E  
R  
N  
E  
L  
L  
E

Morgane RAPPENEAU

PS : 22 élèves

Isabelle FRANCISCO

MS : 24 élèves

Virginie WATTERLOT

GS & PS : 17 élèves (GS)  
6 élèves (PS)

P  
R  
I  
M  
A  
I  
R  
E

Cindy QUENTIN

CP / CE1 : 26 élèves

Agnès DANCRE

CP / CE1 : 27 élèves

Marie MAUGÈRE

CE2 : 24 élèves

École Gabrielle COLETTE - St Germain Laxis

Direction : Delphine LUMINEAU (intérim)

P  
R  
I  
M  
A  
I  
R  
E

Delphine LUMINEAU

CM1 : 24 élèves

Vincent LUSSAN

Remplaçant

CM2 : 28 élèves



## PORTRAIT

Après le départ en retraite de Corinne IBORRA et une année d'intérim assurée par Marie MAUGÈRE, l'école a accueilli le 1er septembre sa nouvelle directrice en la personne de Cindy QUENTIN.

Arrivée dans notre village en 2009, Cindy est maman de 2 fillettes scolarisées à Moisenay.

Professeur des écoles depuis cette même année, elle devient directrice de l'école de Courpalay en 2013.

Son souhait était de se rapprocher de son domicile tout en conservant un poste de direction dans une école plus grande.

Elle est pleinement satisfaite d'avoir obtenu ce poste qui lui permet de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans notre école.



Cindy Quentin  
Directrice de l'école LHIORÉAU - MOISENAY



Rentrée 2022:  
Cindy Quentin accueille  
Geneviève VAROQUI et Marc BAILAY

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le **Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique de Moisenay et Saint Germain Laxis (SIRP)** propose aux familles des services périscolaires, sur inscription :

- **Service de garderie** : le matin à partir de 7h15 / le soir jusqu'à 18h45
- **Service de restauration** : A l'école de Moisenay / Au Logis à Saint Germain Laxis
- **Service de transport scolaire** (Service assuré par le Département avec la carte scol'R) : présence d'un agent du SIRP pour les élèves de maternelle



# DU CÔTÉ DES DECHETS....

## Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur notre commune !

Au 1er Janvier 2024, le tri à la source des biodéchets pour tous, y compris les ménages, est rendu obligatoire par la loi Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire (loi AGEC).

Les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut réduire.

Les biodéchets intègrent :

- les déchets verts (pour lesquels une benne est saisonnièrement disponible aux ateliers municipaux),
- les déchets alimentaires, aussi appelés « déchets de cuisine et de table ».

C'est sur ces derniers que nous allons désormais travailler.

Les déchets alimentaires représentent sur le territoire du SMITOM un gâchis estimé à **53 kg/hab/an**. Si une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le reste de ces déchets doit être valorisé spécifiquement.



Afin de répondre au mieux à cette nouvelle réglementation, le SMITOM-LOMBRIC, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et la Commune de Moisenay, proposent deux dispositifs complémentaires :

### Pour les maisons avec jardin :

- Obtenir un bac à compost (subventionné mais payant, de 18 à 33€ en fonction des modèles). Plus d'informations sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com), rubrique demande de composteur ou à l'accueil de la Mairie.

### Pour tous les habitants :

- Utiliser la borne d'apport volontaire dédiée aux déchets alimentaires (accessible gratuitement)



La borne d'apport volontaire pour les déchets alimentaires sera installée Impasse de la Grange, à partir de fin octobre 2022.

Cette borne sera dotée d'un badge permettant un contrôle d'accès et un suivi des dépôts. **Les déchets (restes de fruits, légumes, poissons, viande...) devront être déposés sans emballages.** En effet, la qualité des déchets déposés garantit la qualité du compost produit et donc le retour à la terre. Vidée une fois par semaine, les déchets seront compostés dans l'outil dédié du SMITOM LOMBRIC.



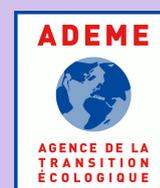
Les usagers souhaitant participer à la valorisation de leurs déchets alimentaires via la borne sont invités à se rapprocher du SMITOM-LOMBRIC en téléphonant au 07 85 02 81 20 pour organiser la remise du kit nécessaire à l'apport des déchets (badge, bioseau, sacs kraft).

Distribution du matériel après inscription : à partir du 10 octobre 2022.

Début d'expérimentation : fin octobre 2022 (lors de la distribution du matériel la date d'accès à la borne vous sera précisée).

Cette expérimentation bénéficie de la participation financière de la Région et de l'ADEME.

Pour plus d'informations sur les déchets alimentaires, leurs devenir et l'expérimentation : [www.lombric.com](http://www.lombric.com).



## LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS



Le samedi 3 septembre a eu lieu le forum des associations. Vous avez été nombreux à venir les rencontrer.

## LA CHASSE

L'Association des Chasseurs de Moisenay **organisera des battues aux dates suivantes : les samedis 15 octobre, 19 novembre, 3 décembre, 7 et 21 janvier 2023 et le dimanche 5 février.**

**Elles se déroulent entre 8h et 13h**

Ces actions sont nécessaires pour réguler le nombre de chevreuils et sangliers, en l'absence de prédateurs naturels. Nous positionnons alors des panneaux signalant qu'une battue est en cours. Ces panneaux n'ont pas pour but d'interdire le passage des randonneurs à pied ou à vélo mais de les informer afin qu'ils ne soient ni surpris ni effrayés en apercevant des hommes en tenue orange perchés sur des miradors.

Ces miradors permettent de tirer moins loin et de voir tout ce qui se trouve sur la trajectoire du tir envisagé, sachant qu'aucun tir ne se fait ni en direction des habitations ni en direction des routes et chemins.

Bien évidemment nous accueillons avec plaisir toutes celles et tous ceux qui voudraient se joindre à nous pour arpenter les bois, même sans arme.

Pour tout renseignement vous pouvez vous rapprocher du président **Flavien KRUPENNINCK** ou du secrétaire **Michel GODEAU**.

L'Association des chasseurs organisera, comme l'année dernière en partenariat avec l'Association des familles de Moisenay, **une matinée « Bois Propres » en mars 2023**. Nous diffuserons le moment venu les informations nécessaires concernant cette action dont l'intérêt est, malheureusement, trop évident.



## LA RENTRÉE CULTURELLE

Le samedi 10 septembre, l'Orchestre Symphonique En Résonnance a donné le coup d'envoi de la saison culturelle. Dans l'église Saint Martin, Frédéric Baudry et ses musiciens nous ont régalié au son des musiques de Brahms, Bizet, Prokofiev, Dvorak.



## SÉCURITÉ

Deux nouveaux défibrillateurs ont été installés sur la commune : un sur la place de l'Eglise et l'autre au calvaire au Petit Moisenay.

Ces équipements sont ainsi accessibles à tous et indépendants de l'ouverture des bâtiments municipaux.



## SALLE MARCEAU FONTAINE

Après la rénovation de l'éclairage pour mise aux normes et économie d'énergie, le tracé des lignes a été refait pour répondre aux besoins de la section Badminton et de l'ASM Basket.

Et pour compléter, la moquette de protection du sol, utilisée lorsque le gymnase reçoit des manifestations autres que sportives a été remplacée par un système de dalles. L'installation est donc rendue plus facile et rapide pour nos agents communaux



**OUVERTURE CHASSE : 18 septembre 2022**

**FERMETURE CHASSE : 28 février 2023**

"Les brèves de Moisenay" - Lettre d'informations municipales éditée par la Mairie de Moisenay, rue de la boucle, 77950 Moisenay

Tél : 01 64 81 21 00 - Courriel : [mairie@moisenay.fr](mailto:mairie@moisenay.fr)

Site internet : [mairie-moisenay.com](http://mairie-moisenay.com) - Page Facebook : Commune de Moisenay - Instagram : [commune\\_de\\_moisenay](https://www.instagram.com/commune_de_moisenay)

Directrice de la publication : Catherine DURANT, adjointe - Rédaction et mise en page : équipe de communication

Impression : Mairie de Moisenay - Tirage : 600 exemplaires



Lundi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Mardi	FERME
Mercredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Jeudi	9 h à 12 h - 16 h à 19 h
Vendredi	9 h à 12 h - 16 h à 18 h
Samedi	9 h à 12 h

**HORAIRES  
MAIRIE**



Lundi	9 h à 11 h
Mardi	9 h à 11 h
Mercredi	9 h à 11 h - 16 h à 18 h
Jeudi	9 h à 11 h
Vendredi	9 h à 11 h
Samedi	9 h à 12 h

**HORAIRES  
AGENCE  
POSTALE**

Lundi 9 h à 11 h

Mardi 9 h à 11 h

Mercredi 9 h à 11 h - 16 h à 18 h

Jeudi 9 h à 11 h

Vendredi 9 h à 11 h

Samedi 9 h à 12 h

## LE BRUIT

**Horaires pour l'utilisation des outillages bruyants  
(bricolage, jardinage) :**

Jours ouvrés :	7 h à 20 h
Samedi :	9 h à 12 h - 15 h à 19 h 30
Dimanche et jours fériés :	10 h à 12 h

## CIMETIÈRE

### NOUVEAUX HORAIRES

9 h à 20 h

**Nous remercions le professionnel Mosenien  
pour son aide gracieuse dans la remise en  
oeuvre de l'automatisation du portail**

## LES DECHETS

Pour ne pas encombrer les trottoirs, les poubelles doivent être sorties la veille au soir ou le matin.

Déchets Ménagers\* : Jeudi  
(\* ) sauf

Rues de l'Acacia,  
de la Fontaine Minard,  
du Mont, du Parc, Vendredi  
Cour Gausson

Emballages (bac jaune) : Mercredi

Benne à déchets verts : Du 15 mars au 15 décembre

Mini déchetterie : Le samedi de 9 h à 12 h

L'accès à cette déchetterie est réglementé par carte et les dépôts sont limités

Déchetterie : rue des prés Borets - Le Châtelet en Brie

# LA PAROLE DES GROUPES

Liste Ensemble nous sommes Moisenay - Groupe majoritaire



Les élus de la liste majoritaire n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

7 h à 20 h

9 h à 12 h - 15 h à 19 h 30

10 h à 12 h

## Anthony BRIHI & Julien CHAILLOT - Liste Agir avec vous

Les élus de la liste [Agir avec vous](#) n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

## Marie MAUGÈRE - Liste MOISENAY CONSTRUISONS DEMAIN

Enfin, un espace d'expression de la minorité dans les brèves du village !

Contrainte d'appliquer la loi, Mme le Maire octroie à la minorité l'espace qu'elle lui devait. Cet espace aurait dû être présent dès la parution de la première brève. Cependant aucune régularisation ne sera faite ! Ma demande ayant été rejetée !

Néanmoins, je continue à vous informer sur les décisions prises au Conseil. Elles engagent la commune et ses contribuables.

- Le 25 mai 2022, il a été voté la vente d'un terrain de 2 150 m<sup>2</sup> situé rue du Parc. La majorité a estimé la valeur de ce terrain à 382 500 €, mais déduction faite de la TVA, des coûts de viabilisation, de divisions et de divers frais, le prix de revient pour la commune a été fixé à 201 250 €.

Le terrain a été finalement cédé pour 185 000 €. Encore une fois, aucune publicité n'a été faite !

Mme le Maire a préféré passer par ses relations et a confié la vente à une agence immobilière qu'elle a déclaré bien connaître.

N'ayant pas été informés correctement, les Moséniens intéressés n'ont pas pu faire d'offre à temps.

- Le 12 juillet 2022, il a été voté la transmission de l'instruction des permis de construire et d'aménager à l'Intercommunalité. Ce service est payant.

Or il y a 2 ans, au conseil municipal du 6 novembre 2020, Mme le Maire avait, à l'opposé, argumenté et fait voter au conseil, une délibération pour que cette compétence reste à Moisenay. La personne embauchée et formée pour ce travail, est partie à la retraite au mois de juin 2022.

Il n'y a pas eu d'anticipation, ni dans la gestion du personnel, ni pour la formation de l'agent qui reprendra la suite.

En ce mois de septembre, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances ainsi qu'une excellente rentrée.

L'équipe «CONSTRUISONS DEMAIN» s'est étoffée ! Nous restons vigilants quant aux affaires de la commune pour l'intérêt de tous les Moséniens. A très bientôt.

Vous pouvez nous contacter sur le mail : [mariemaugere.moisenay@gmail.com](mailto:mariemaugere.moisenay@gmail.com)

